



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité en date du 6 avril 1999, dans laquelle le Conseil me priait de le tenir périodiquement informé de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et de lui soumettre un rapport sur la question tous les 90 jours.

2. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation depuis mon précédent rapport du 13 juin 2002 (S/2002/662), et met l'accent sur le rôle du BANUGBIS à l'appui des efforts de consolidation de la paix en cette période d'après conflit.

II. Évolution de la situation politique

3. Pendant la période considérée, l'impasse constitutionnelle que j'ai décrite dans mon dernier rapport continue malheureusement d'exister, ce qui a entraîné une intensification des tensions entre les divers organes du Gouvernement, en particulier entre le pouvoir exécutif d'une part, et les pouvoirs judiciaire et législatif, d'autre part.

4. Les tensions se sont également aggravées au sein de l'exécutif, surtout lorsque le Premier Ministre de l'époque, Alhamara N'Tchia Nhasse, a accusé publiquement le Président Yala d'être l'« unique responsable de l'instabilité qui règne dans le pays ». Seules les consultations que les responsables de la société civile, les officiers militaires et mon Représentant en Guinée-Bissau ont tenu avec ces deux dirigeants, qui ont accepté de continuer de coopérer dans l'intérêt national, ont permis d'éviter un affrontement qui aurait été catastrophique.

5. Dans l'intervalle, plusieurs personnalités politique de l'opposition, ainsi que certains journalistes et responsables de la société civile, qui sont connus pour leurs critiques des politiques et pratiques gouvernementales, ont continué à se plaindre du harcèlement accru dont ils font l'objet de la part des agents de la sécurité. Il a été



reproché au Président Yala lui-même de contribuer à ce climat d'appréhension et de tension généralisé lorsque, le 24 septembre 2002, lors de la célébration de l'anniversaire de l'indépendance du pays, il a vivement critiqué l'un des principaux dirigeants de l'opposition.

6. C'était dans ce contexte d'instabilité politique croissante qu'à l'issue de consultations avec l'Assemblée nationale et le Conseil d'État, le Président a dissous le 15 novembre 2002, le gouvernement du Premier Ministre M. Nhasse et le Parlement, et annoncé en même temps la tenue d'élections législatives anticipées dans les 90 jours suivant la publication officielle du décret. Il a déclaré qu'il avait agi en application de la Constitution parce qu'à son avis, la situation qui régnait dénotait l'existence d'une crise politique, financière et économique.

7. Les principaux partis d'opposition n'ont pas contesté l'initiative du Président et, dans une déclaration conjointe publiée le 16 novembre 2002, appuyé sa décision d'avancer la date des élections législatives qui auraient normalement dû avoir lieu en novembre 2003. Toutefois, ils ont invité la communauté internationale à apporter une assistance financière et à fournir un grand nombre d'observateurs pour assurer la tenue d'élections libres et régulières. Ils ont également engagé le Président Yala à organiser d'urgence des élections pour pourvoir les charges de président et de vice-président de la Cour suprême de justice, comme il l'avait promis le 31 octobre 2002.

8. Le Président Yala a désigné un nouveau Premier Ministre, M. Mario Pires, le 16 novembre 2002. Le 18 novembre, le Premier Ministre Pires a annoncé la composition d'un cabinet de 20 membres, au sein duquel les Ministres des finances, de la santé et de l'administration intérieure et de la justice étaient maintenus. On estime que la nouvelle base politique du Gouvernement, dominée par le parti du Président, le Parti de la rénovation sociale (PRS), est fortement rétrécie et reflète la volonté résolue du Président de consolider son pouvoir.

9. Tout au long des troubles et de l'agitation qui ont marqué la période considérée, mon Représentant est demeuré en étroite consultation avec des dirigeants politiques et religieux et des représentants de la société civile de tendances très diverses pour les exhorter à faire preuve de la plus grande retenue et à poursuivre le dialogue dans la recherche d'une solution aux problèmes qui pèsent sur le pays.

10. Fait plus encourageant, les relations entre la Guinée-Bissau et la Gambie sont redevenues normales après les tensions qu'avaient suscitées en juin 2002 les allégations portées par le Président Yala, selon lesquelles ses adversaires préparaient une attaque à partir du territoire gambien. L'amélioration des relations a été facilitée par les visites effectuées dans les deux pays en juillet et août 2002, et par mon Envoyé spécial, l'Ambassadeur James Victor Gbeho, qui a également rencontré le Président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président du Sénégal, M. Wade, et dont les efforts ont contribué au rétablissement d'une coopération bilatérale directe entre la Guinée-Bissau et la Gambie.

11. Durant la période considérée, une coopération constructive s'est également poursuivie avec d'autres partenaires africains, le Président de la Sierra Leone, M. Ahmed Tejan Kabbah et le Président du Mozambique, M. Joaquim Chissano, s'étant rendus en Guinée-Bissau en octobre et en novembre respectivement, et le Président Yala étant allé en Jamahiriya arabe libyenne, au Royaume du Maroc, en

République de Guinée, au Sénégal et au Togo en novembre, à la suite de sa visite en Gambie en septembre.

III. Questions militaires et problèmes de sécurité

12. La sécurité a souffert du climat politique général, et des informations faisant état de tentatives de coup d'État ont été reçues à maintes reprises. Les autorités militaires ont également été appelées en diverses occasions à jouer le rôle de médiateur entre le Président et le Premier Ministre et ont maintes fois réaffirmé leur loyauté aux institutions démocratiques de la République.

13. La phase de démobilisation du programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration du Gouvernement, administré par un fonds d'affectation spéciale auquel contribuaient de multiples donateurs et dont la gestion avait été confiée à la Banque mondiale, a pris fin. Environ 4 500 des 16 000 ex-combattants et autres personnels militaires ayant participé à cette phase ont été démobilisés. En raison de difficultés budgétaires, tous les candidats ayant manifesté leur intérêt pour ce programme n'ont pu en bénéficier.

14. Le coût total du programme est estimé à 19,6 millions de dollars des États-Unis. Comme le Gouvernement n'a pas encore versé la contribution de 10,8 millions de dollars qu'il avait annoncée, la Banque mondiale a proposé qu'un autre de ses projets, à savoir le programme de relèvement et de développement du secteur privé, soit restructuré pour dégager 5,2 millions de dollars qui seraient réaffectés au financement des phases de réintégration et de réinsertion.

15. Le déminage se poursuit : 2 899 mines et 13 333 engins non explosés, dont des bombes, des fusées, des obus et des grenades ont été détruits, essentiellement à Ilondé, situé à 15 kilomètres à l'ouest de Bissau. La Commission nationale des opérations humanitaires de déminage prévoit maintenant d'accorder la priorité à la localisation et à la destruction des arsenaux et entrepôts d'armes vétustes et abandonnés.

16. Avec l'aide financière du Gouvernement néerlandais, le pays a entrepris de mettre en place un mécanisme officiel de coordination des mesures de collecte des armes légères qui continuent de circuler au sein de la population civile, compromettant l'ordre public.

IV. Droits de l'homme

17. Le BANUGBIS a continué de maintenir le dialogue avec les autorités, les organes judiciaires, les forces de défense et de sécurité et les membres de la société civile sur la protection et la promotion des droits de l'homme en Guinée-Bissau.

18. Le Président Yala ayant proclamé une amnistie générale en juin 2002, la Guinée-Bissau ne compte actuellement aucun prisonnier politique. Le Gouvernement a également ratifié la Convention de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction du travail des enfants et créé, avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, une Commission nationale pour les réfugiés.

19. Toutefois, les informations qui ne cessent de parvenir et selon lesquelles les agents de sécurité se livreraient à des actes d'intimidation à l'encontre des dirigeants politiques de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, dont certains ont été détenus pendant de brèves périodes pour avoir critiqué le Président, demeurent une source de préoccupation. En outre, la violence dont les femmes continuent de faire l'objet reste la plupart du temps impunie.

20. Si les donateurs ont continué d'apporter une assistance matérielle et financière, le fonctionnement de la justice souffre toujours de graves lacunes, qui tiennent surtout à des difficultés d'ordre logistique et à un manque de moyens. En conséquence, des camps militaires et des commissariats de police servent de prison et les chefs traditionnels et officiers de police ont de plus en plus largement recours à un système de justice informelle qui est généralement arbitraire et n'offre pas les garanties d'une procédure régulière.

21. En vue de rendre les institutions de l'État mieux à même d'assurer la primauté du droit et de promouvoir le respect des droits de l'homme, le BANUGBIS, agissant en association avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé une série de séminaires de formation dans le domaine des droits de l'homme. À cette fin, le stage de formation des formateurs, tenu du 29 au 31 juillet à Bissau, a réuni 50 officiers appelés à offrir une formation concernant les droits de l'homme aux membres des forces armées. Une formation analogue a été dispensée à 70 représentants des 30 organisations féminines en vue de sensibiliser les femmes à la nécessité de protéger leurs droits économiques, sociaux et culturels. Du 15 au 17 août 2002, il a été organisé dans la région de Gabú un séminaire expressément consacré aux droits de l'homme, auquel ont participé 70 personnes, dont les gouverneurs et commandants militaires des huit régions administratives et 54 administrateurs de secteur, afin qu'ils puissent intégrer les droits de l'homme dans leurs activités quotidiennes. Du 16 au 19 septembre 2002, le BANUGBIS a organisé un séminaire destiné à dispenser à 65 magistrats et avocats une formation concernant les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme à appliquer pour assurer la tenue de procès impartiaux et indépendants. Un autre stage, organisé du 10 au 13 septembre, visait à doter 40 membres du Parlement des compétences et connaissances techniques nécessaires pour qu'ils soient mieux à même d'élaborer des lois et d'harmoniser la législation nationale avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ces différents séminaires ont été financés par le Fonds d'affectation spéciale du BANUGBIS et au moyen de fonds fournis par l'Agency for International Development des États-Unis.

V. Aspects économiques et sociaux

22. La situation socioéconomique demeure très grave en Guinée-Bissau, avec la montée des tensions sociales imputable à un chômage endémique et au fait que les fonctionnaires n'ont pas perçu leurs traitements depuis des mois. En raison de la baisse des recettes provenant des noix de cajou et de la pêche, qui sont les principales sources de revenus, le Gouvernement est encore moins à même de verser les traitements et de rembourser sa dette extérieure.

23. En novembre 2002, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Union monétaire ouest-africaine ont envoyé en Guinée-Bissau des

missions chargées d'examiner les possibilités d'aider d'urgence le Gouvernement à faire face à certains des problèmes les plus pressants.

24. D'après la mission du FMI qui prévoit revenir dans le pays au début de 2003 pour entreprendre un nouvel examen, le Ministère de l'économie et des finances a réussi à tenir des comptes des recettes et des dépenses plus précis mais une assistance pourrait lui être utile pour la collecte de statistiques macroéconomiques, la réforme du régime fiscal et l'amélioration du système de présentation de l'information concernant la dette extérieure. La mission a également invité instamment le Gouvernement à achever dès que possible le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

25. Afin de promouvoir le dialogue entre la Guinée-Bissau et ses principaux partenaires et d'examiner plus avant les moyens d'aider le pays à surmonter les multiples difficultés auxquelles il doit faire face pour consolider la paix, le BANUGBIS, agissant en coopération avec le PNUD, a organisé à Bissau, le 11 novembre 2002, une consultation quadripartite à laquelle ont assisté des représentants du Gouvernement de sept pays donateurs et des organismes des Nations Unies, dont le FMI, ainsi que des membres du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social, lors de son séjour du 9 au 16 novembre 2002. Il est notamment ressorti de cette consultation que des signes de stabilité et de volonté politiques, une conception du développement ainsi qu'une aptitude confirmée à atteindre les objectifs de développement seraient les éléments recherchés par les donateurs lorsqu'ils décideraient de continuer ou non à fournir une aide à la Guinée-Bissau. Les participants à cette consultation sont également convenus qu'il fallait trouver des moyens d'accroître l'assistance à la population de la Guinée-Bissau. À cette fin, le PNUD s'efforce, en collaboration étroite avec le Gouvernement et les partenaires de développement, de mettre la dernière main aux préparatifs d'une nouvelle table ronde visant à mobiliser des ressources à plus long terme afin que le Gouvernement puisse être mieux en mesure d'atteindre ses objectifs de développement, ce qui contribuerait à la consolidation de la paix et de la stabilité dans le pays.

26. En coopération avec les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, le BANUGBIS continue d'aider le Gouvernement à régler ses problèmes prioritaires dans le domaine social. À cette fin, l'équipe de pays a accordé une grande attention aux problèmes des femmes qui, malgré leur rôle fondamental au sein de la famille et de la communauté, continuent de se heurter à des préjugés limitant leur accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et à d'autres services sociaux. À cet égard, le BANUGBIS a travaillé en collaboration étroite avec l'Institut national pour les femmes et les enfants ainsi qu'avec la Fédération des femmes de Guinée-Bissau, organisation non gouvernementale qui est formée de 15 organisations féminines dans tout le pays. Les organismes et programmes des Nations Unies apportent également une assistance prioritaire aux enfants en fournissant des repas scolaires dans les huit régions administratives et en appuyant les efforts concrets visant à accroître le taux de fréquentation scolaire des filles. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) participe à la création d'un centre polyvalent à l'intention des jeunes et des adolescents à Bissau, dont la mission consiste à offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir des compétences en informatique.

27. Pour ce qui est de la situation alimentaire, la production intérieure de céréales ne suffit toujours pas à répondre aux besoins nationaux et la production agricole a chuté en raison de la sécheresse qui a frappé le pays en 2002. Pour aider à combler ce déficit, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué près de 3 000 tonnes de vivres à 114 497 bénéficiaires de janvier à octobre 2002.

VI. Observations

28. La situation politique, économique et sociale qui règne en Guinée-Bissau reste très préoccupante. Certes, il n'y a pas eu de violences et il est clair que les habitants du pays, quelles que soient leurs convictions politiques, sont unanimes dans leur désir de paix, mais j'ai le regret de constater que, depuis mon rapport précédent, l'évolution politique n'a pas été encourageante. La Constitution n'est toujours pas promulguée et les incessants remaniements ministériels ont ajouté à l'instabilité croissante.

29. À la suite de la décision prise en novembre par le Président de dissoudre l'Assemblée nationale et de renvoyer le gouvernement du Premier Ministre Nhasse, le nouveau cabinet venu aux affaires est essentiellement un gouvernement de gestion, qui a peu de pouvoirs constitutionnels et opérationnels, avec une Assemblée en veilleuse en attendant les élections et un climat général de tensions politiques et socioéconomiques. De surcroît, le pouvoir judiciaire reste faible et, comme la nomination des membres de la Cour suprême se fait par décret présidentiel et non par élection au sein des juges, la Cour ne peut être considérée comme indépendante.

30. Il est donc nécessaire et urgent de remettre en place les contre-pouvoirs et les cloisonnements nécessaires dans une démocratie. J'engage instamment le Président Yala à avancer résolument sur la voie de la promulgation de la Constitution, de sorte qu'aucune institution ne puisse interpréter les dispositions constitutionnelles selon ses propres intérêts ou à son propre bénéfice. Cela est d'autant plus important que le pays s'apprête à tenir des élections législatives anticipées.

31. Je pense que la communauté internationale devrait répondre favorablement à toute demande d'aide du Gouvernement de Guinée-Bissau en matière de préparation et d'organisation des élections législatives. Son concours non seulement garantirait que le scrutin serait transparent et juste, mais serait aussi un facteur de consolidation d'une démocratie encore fragile.

32. Je me félicite que le Président se soit récemment engagé à organiser des élections pour pourvoir les sièges de président et de vice-président de la Cour suprême, en espérant que la consultation se tiendra dans les plus brefs délais. Le Président de la Cour suprême jouant un rôle décisif dans le contrôle des élections et dans la proclamation officielle des résultats, il est absolument indispensable que les élections à la Cour suprême se tiennent avant les élections législatives.

33. Il est indubitable que la Guinée-Bissau se trouve dans un grave marasme économique et financière. Il est encourageant d'apprendre que le FMI, constatant que la gestion des finances marquait quelque amélioration, a proposé des mesures concrètes que le Gouvernement et la communauté internationale pourraient adopter pour y remédier, encore qu'il n'ait pu réussir à s'entendre avec le Gouvernement sur un programme officiel. Vu l'urgence de la situation, la Guinée-Bissau a de toute

évidence besoin de secours immédiats et d'une stratégie de développement à long terme clairement définie.

34. Je me félicite des travaux du Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau que le Conseil économique et social a récemment mis sur pied à la demande du Gouvernement de ce pays pour en faire un mécanisme original de coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans les pays qui passent par une phase de consolidation de la paix après un conflit. J'espère que le rapport sur la mission que le Groupe a récemment menée dans le pays sera le point de départ d'un dialogue sérieux et constructif entre la Guinée-Bissau et la communauté internationale, qui visera à résoudre les difficultés politiques et économique du pays et à relever la gageure de son développement.

35. Je souhaite pour terminer rendre hommage à mon représentant, M. David Steven, au personnel du BANUGBIS et à l'équipe de pays de l'ONU pour le dévouement avec lequel ils apportent leur concours à l'effort en faveur de paix qu'ont entrepris le Gouvernement et le peuple de Guinée-Bissau.
